

DECISION DU MAIRE

Signature d'un devis avec conditions de règlement et d'annulation attenantes avec le cinéma NOE Cinémas dans le cadre des 80 ans de la Libération, le mercredi 15 mai 2024

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire
ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de
troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE la signature d'un devis avec conditions de règlement et d'annulation attenantes avec le
cinéma NOE Cinémas domicilié Square Raoul Grimoin Sanson 76500 Elbeuf sur Seine le mercredi
15 mai à 18h pour la projection de deux documentaires de Robert Marie suivie d'un échange, au Ciné
de Pont-Audemer, pour un montant de 210 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 13 février 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine



VILLE DE PONT AUDEMER
2 Pl. de Verdun,
27504 Pont-Audemer

N/Réf : YD

Elbeuf,
Le 31/01/24

Madame, Monsieur

Suite à notre conversation votre mail concernant l'organisation de votre événement au cinéma Le Ciné de Pont-Audemer, j'ai le plaisir de vous adresser notre proposition :

Pour le mercredi 15 mai 2024 de 18h00 à 20h30

Les prestations que nous vous fournirons seront les suivantes :

- Mise à disposition de la salle 6 (80 places)
- Mise à disposition d'un projecteur numérique, d'un scaler et de la sonorisation
- Mise à disposition de 3 micros
- Assistance technique durant votre manifestation

Notre tarif (conventionné ville) pour cette prestation est le suivant :

| Désignation | Nbre | T.U.HT | Remise | Tarif HT | TVA | Tarif TTC |
|---|------|----------|--------|-----------------|--------|-----------------|
| Mise à disposition de la salle 6 du cinéma et du hall Période rouge | 1 | 188,91 € | 100% | 0€ | 20,00% | 0€ |
| Mise à disposition du projecteur numérique, de la sonorisation et du scaler pour la diffusion Mise à disposition de 3 micros HF. Mobilier du cinéma | 1 | 350,00 € | 50% | 175,00 € | 20,00% | 210,00 € |
| Assistance technique pendant toute la durée de votre manifestation. | 1 | inclus | 0% | inclus | inclus | inclus |
| TOTAL DEVIS PREVISIONNEL | | | | 175,00 € | | 210,00 € |



Nous sommes à votre disposition pour réaliser toutes les prestations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin. N'hésitez pas à nous consulter pour un devis complémentaire. Toutes les prestations non comprises dans le présent devis feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Condition de règlement :

- Règlement sur facture à 30 jours.
- Acompte : sans acompte.

Condition d'annulation : Dès confirmation par votre société de cette réservation, les frais d'annulation sont les suivants :

- Annulation 30 jours au moins avant la manifestation : sans frais
- Annulation entre 30 jours et 8 jours avant la manifestation : 33% du devis
- Annulation entre 8 jours et 1 jour avant la manifestation : 66% du devis
- Annulation le jour même de la manifestation : 100% du devis

Si cette proposition vous agréee, je vous remercie de bien vouloir nous confirmer votre réservation en nous retournant, par courrier, télécopie ou Email, une copie du présent devis avec la mention « bon pour accord » suivie de votre signature et cachet.

Je vous remercie d'avoir choisi notre société pour l'organisation de votre événement et je vous assure de notre totale implication dans la réussite de celui-ci.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Yoann DURAND